

2010/2268 - Programmation financière 2010 au titre de la politique de la ville (volets lien social, gestion sociale et urbaine de proximité et participation des habitants) (Direction du Développement Territorial) (BMO du 29/03/2010, p. 0720)

Rapporteur : Mme GUILLAUME Sylvie

M. LEVEQUE Louis, rapporteur : Monsieur le Maire, cette délibération porte sur la programmation 2010, au titre du contrat urbain de cohésion sociale sur le volet lien social, gestion sociale et urbaine de proximité et participation des habitants. Je ne rentrerai pas dans le détail de cette programmation. Je veux simplement rappeler que celle-ci vient en complément des programmations thématiques qui vous seront présentées ce soir par les différents Adjointes, celle sur l'insertion, celle sur la prévention de la délinquance, sur le projet éducatif local, sur la santé et la culture.

Donc, cette présentation des programmations au titre du contrat urbain de cohésion sociale traduit l'avancée que la Ville a réalisé pour qu'il n'y ait qu'une politique de développement à l'échelle de la Ville, et elle traduit l'engagement des délégations respectives des services et des adjointes dans l'atteinte des objectifs de la politique de la Ville, et je les en remercie.

La politique de la Ville, c'est d'abord une politique qui vise au développement équilibré des quartiers de notre Ville et de notre agglomération afin qu'aucun territoire, aucun habitant ne soit laissé à l'écart de la dynamique de développement de Lyon et du Grand Lyon. Chacun mesure bien que les déséquilibres, les écarts de développement entre les territoires font peser une menace pour le développement, l'attractivité de l'ensemble et sont source de tension pouvant remettre en cause la cohésion sociale et le socle des valeurs républicaines sur lesquels se fonde notre démocratie. Aussi la politique de la Ville n'est pas un supplément d'âme mais bien au cœur d'une politique de développement durable pour notre Ville et notre agglomération.

Il s'agit donc de mobiliser plus fortement l'action publique sur les quartiers qui en ont le plus besoin pour réduire les écarts qu'ils connaissent, particulièrement en terme d'éducation, de santé, d'emploi, de logement, d'accès aux droits, et pour valoriser ces territoires et favoriser leur intégration dans la Ville par des opérations de renouvellement urbain, comme à Mermoz et à la Duchère, d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie comme sur les pentes de la Croix-Rousse, sur la Guillotière, de développement économique, de développement social et culturel, de sécurité et de prévention de la délinquance. Le contrat de cohésion social étant le socle d'engagement de l'Etat, de la Région Rhône Alpes, du Département du Rhône, du Grand Lyon, de la Ville de Lyon, des bailleurs sociaux, de la Caisse d'allocations familiales, à la fois en termes d'objectifs à atteindre, d'actions à conduire, ainsi que de moyens engagés.

Donc, ce contrat avait été signé pour la période 2007-2009 et il a été prolongé d'une année par l'Etat jusqu'au 31 décembre 2010. L'année 2010 devrait donc être l'année de son renouvellement. Toutefois, la publication du livre vert en avril 2009 et du rapport des deux parlementaires, MM. Hamel et André, en septembre 2009, annonce l'un et l'autre une réduction du nombre des quartiers éligibles avec des conséquences lourdes en termes de moyens financiers que j'ai demandé d'estimer.

Par ailleurs, le rapport Hamel-André propose une éligibilité liée à la richesse de la commune et remet en cause la notion de territoire. Ces deux publications ont suscité de vives inquiétudes et de nombreuses réactions. C'est par exemple celle des présidents du Grand Lyon, vous Monsieur le Maire, le Maire de Grenoble Alpes métropole, de Saint-Etienne métropole, des réactions des maires des vingt-deux communes du Grand Lyon en contrat urbain de cohésion sociale, celle du CRDSU. Depuis, nous n'avons aucun élément de méthode, ni de calendrier pour la future contractualisation renforçant l'inquiétude des élus, des professionnels, des associations et des habitants.

Malgré ce silence de l'Etat, nous, Ville de Lyon, nous sommes engagés dans des travaux préparatoires pour cette nouvelle contractualisation afin de préparer la négociation avec nos partenaires institutionnels. Tout d'abord sur la géographie prioritaire, avec un travail important engagé par les services sur un socle d'indicateurs fiables et objectifs, ce travail venant en appui à la démarche de concertation que nous avons engagée avec Gérard Claisse, avec les mairies d'arrondissement, en direction des conseils de quartier et des comités d'intérêt locaux, parfois avec d'autres acteurs associatifs, l'objectif de ce travail étant de définir, pour la Ville de Lyon, ses priorités territoriales et les propositions qu'elle entend porter auprès des autres partenaires du contrat. Ce travail sera finalisé et restitué auprès de tous les acteurs de cette concertation fin mai, début juin. Permettez-moi à cette occasion de remercier celles et ceux qui se sont engagés dans cette démarche, habitants, associations et un grand merci au service du Développement territorial, de la Direction des Mairies d'arrondissement, de la Direction de l'Education, de la Direction de l'Aménagement urbain.

C'est également une démarche d'évaluation des axes thématiques du contrat éducation, santé, logement, emploi, insertion, développement économique, culture, sécurité, prévention, dont la synthèse est en cours de finalisation et qui sera complétée d'un bilan des schémas de développement territoriaux fin juin.

Troisième travail engagé, c'est une analyse de la perception qu'ont les habitants de l'évolution de leur quartier à partir de la synthèse des enquêtes Ecoute-habitant de ces trois dernières années.

Ce travail en cours fournit beaucoup de matière, pour que le renouvellement du contrat soit l'occasion de franchir un pas qualitatif, pour passer de la politique de la ville à une politique de cohésion sociale territorialisée, colonne vertébrale d'une politique de développement durable de notre ville et de notre agglomération.

Aussi, au moment où la crise touche fortement nos concitoyens, en particulier dans les quartiers de la géographie prioritaire de la politique de la ville, où les collectivités se trouvent confrontées à la révision générale des politiques publiques, à la réforme des collectivités territoriales et à celle des finances locales, avec la suppression de la taxe professionnelle en particulier et la mise à mal des principes de péréquation nationale, la nouvelle contractualisation, à nos yeux, doit réaffirmer le partenariat de tous les acteurs impliqués dans la politique de la ville : Etat, communes, établissements publics de coopération intercommunale, départements, régions, bailleurs, caisses d'allocations familiales, et sans doute d'autres acteurs, comme la Caisse Primaire d'Assurances Maladie, par exemple.

L'affirmation et le fléchage des moyens de droit commun, en particulier de l'Etat, mais aussi des collectivités, pour faire de la politique de la ville, un vrai levier de transformation des territoires.

Réaffirmer une contractualisation unique, permettant lisibilité et stabilité des politiques publiques.

Décider de la poursuite de la rénovation urbaine avec la programmation d'un ANRU 2, dès 2012.

Affirmer le choix d'une géographie prioritaire identifiant les territoires nécessitant une intervention publique renforcée, au cœur des projets de développement durable des communes et des intercommunalités.

Voilà les enjeux que je souhaitais partager avec vous autour du renouvellement de ce contrat à l'occasion de cette délibération qui a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme CHEVASSUS-MASIA Nicole : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, chers Collègues, vous avez, en effet, décidé de lancer une grande concertation pour

préparer le prochain Contrat Urbain de Cohésion Sociale. C'est une initiative que nous saluons, même si nous n'en attendons sans doute pas les mêmes conclusions.

Au cours de ces dernières décennies, la politique de la ville a souvent été, parfois inefficace, ou plus exactement un investissement fort pour des résultats pas toujours égaux. Nous avons souvent pointé du doigt la lourdeur de ses dispositifs, mais aujourd'hui, vous l'avez dit, Monsieur l'Adjoint, la perspective est différente.

En effet, grâce à des outils de mesure très performants, nous sommes aujourd'hui capables d'identifier de façon très précise, les véritables besoins de la population. Nous l'avons d'ailleurs très bien vu dans les 2^e et 6^e arrondissements, que nous gérons depuis près de dix ans. Mais aussi, en tant que Groupe politique, nous souhaitons disposer de l'étude complète sur l'ensemble de la Ville de Lyon.

Avec ce nouveau cadre, notre objectif n'est assurément pas de demander toujours plus d'argent à l'Etat. Nous sommes en période de crise et la solution n'est pas dans le « toujours plus de moyens ».

Non, ce que nous souhaitons, c'est que la Ville adopte une démarche fine et réactive. Que l'on n'enfoncé pas certains quartiers, toujours les mêmes, dans un parcours social, sous prétexte de réclamer toujours plus de budget et qu'à contrario, on n'oublie pas d'autres quartiers dans le besoin d'un accompagnement efficace.

Il faut une répartition objective et pragmatique des moyens, sans idéologie, sans stigmatisation aussi. Et l'étude remarquable qui a été faite en effet, le permet. C'est pourquoi, bien évidemment, nous voterons ce dossier et nous le suivrons avec la plus grande attention.

Simplement, il y a des quartiers qui en ont effectivement besoin et ce n'est pas la peine d'attendre qu'ils soient au fond du trou avant de commencer à s'y intéresser.

Je vous remercie, Monsieur l'Adjoint.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(M. Lévêque, Mmes Gouzou-Testud, Psaltopoulos, Condemine, Balas, Faurie-Gauthier et Vallaud-Belkacem ne prennent pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

(Adopté.)